

Ministère de la Transition écologique et solidaire  
Agence française pour la biodiversité (AFB)

Stage à compter de mars 2018 (6 mois)

<b>Intitulé :</b>	Stagiaire chargé de l'étude des voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne sur le territoire national
<b>Affectation :</b>	Direction de l'appui aux politiques publiques (DAPP) Service de coordination technique des conservatoires botaniques nationaux (SCTCBN)
<b>Résidence administrative :</b>	Vincennes (94300)
<b>Partenariat :</b>	Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) Unité mixte de service Patrimoine naturel (UMS PATRINAT)

## Description du stage

### Contexte :

L'Agence française pour la biodiversité créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 est un établissement public du Ministère de la Transition écologique et solidaire qui exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins.

Elle vient en appui aux acteurs publics mais travaille également en partenariat étroit avec les acteurs socio-économiques. Elle a aussi vocation à aller à la rencontre du public pour mobiliser les citoyens en faveur de la biodiversité.

En matière d'espaces protégés, elle gère notamment les parcs naturels marins et le sanctuaire de mammifères marins Agoa aux Antilles. Elle est opératrice et animatrice de sites Natura 2000 en mer. Les parcs nationaux sont rattachés à l'Agence, des synergies fortes sont mises en place avec eux.

Issue du regroupement de l'Agence des aires marines protégées, de l'Atelier technique des espaces naturels, de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques et de Parcs nationaux de France, l'Agence française pour la biodiversité est composée de 1 200 agents répartis sur l'ensemble du territoire français en métropole et outre-mer.

Les nombreuses missions confiées à l'Agence s'articulent, au plus près des territoires, au sein de 4 directions métiers, d'une mission communication et d'un secrétariat général.

Une des missions de l'Agence est de fournir un appui technique et une expertise aux services de l'Etat pour la mise en œuvre de plans de lutte contre l'introduction et le développement des espèces exotiques envahissantes (EEE). Les EEE sont reconnues par la Convention sur la diversité biologique comme la quatrième cause de l'appauvrissement de la biodiversité mondiale. Elles sont favorisées par les perturbations et les activités anthropiques (dégradation environnementale, commerce international, changement climatique, etc.). Par leurs multiples impacts, elles menacent les espèces indigènes, les habitats naturels et les services rendus par les écosystèmes, mais également les activités économiques et la santé humaine. Dans ce contexte, l'Union européenne a publié, en octobre 2014, le Règlement européen n° 1143/2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des EEE. Dans la continuité, le Ministère de l'environnement a publié, en mars 2017, une Stratégie nationale relative aux EEE.

C'est dans ce cadre, en application de l'article 13 du Règlement européen et de l'action 2.2 de la Stratégie nationale, que l'AFB se propose d'étudier les voies d'introduction des 49 EEE préoccupantes pour l'Union européenne (Règlements d'exécution 2016/1141 et 2017/1263 de la Commission européenne du 13 juillet 2016 et du 12 juillet 2017 respectivement) pour le compte du MTES, autorité compétente en charge de la mise en œuvre du Règlement européen et de la Stratégie nationale. Au

sein de l'AFB, le Service de coordination technique des Conservatoires botaniques nationaux (SCTCBN), pour la flore, et l'Unité mixte de service Patrimoine naturel (UMS PATRINAT), pour la faune, sont responsables de cette étude.

### **Mission :**

La mission consiste à mener et réaliser quatre actions :

- 1) Identifier et analyser de manière complète et exhaustive les voies d'introduction et de propagation non-intentionnelles (échappements, contaminants, clandestins, corridors, etc.) sur le territoire national (principalement métropolitain) pour chaque espèce exotique envahissante préoccupante pour l'Union ;
- 2) Déterminer et hiérarchiser les voies qui requièrent une action prioritaire, en priorisant les voies selon notamment le nombre d'espèces entrant par ces voies, le volume de ces espèces et l'importance des dommages potentiels causés par ces espèces ;
- 3) Elaborer un plan d'action unique ou un ensemble de plans d'action pour chaque voie prioritaire (mesures à adopter, calendrier prévisionnel, acteurs à impliquer, codes de bonnes pratiques, contrôles aux frontières, actions volontaires, etc.) pour empêcher l'introduction et la propagation non-intentionnelles des espèces dans l'Union ou au sein de celle-ci ;
- 4) Adapter les actions proposées aux conditions potentielles futures (changements anthropogéniques et climatiques, développement des réseaux de transports, des flux touristiques et de marchandises, etc.), en fonction de l'évolution du stage (action facultative).

### **Activités principales du stage :**

Le sujet du stage est défini en rapport avec les quatre actions décrites ci-dessus. Pour mener à bien son étude, le stagiaire devra :

- travailler en étroite relation avec les chargés de mission sur les EEE de l'AFB et du MTES ;
- s'approprier les rapports existants en matière d'introduction (CDB, WGIAS, UICN, ISPM, etc.) et les expériences acquises en matière de surveillance (INPN, CBN, ONCFS, etc.) ;
- s'appuyer sur le réseau national d'expertise scientifique faune-flore sur les EEE ;
- s'appuyer sur l'expertise des services en charge du contrôle aux frontières (services douaniers, vétérinaires, phytosanitaires, portuaires, etc.) ;
- s'appuyer sur les bases de données nationales et internationales (SINP-INPN, DAISIE, CABI-ISC, UICN-GISD, EPPO-GD, etc.) et sur les évaluations des risques européennes ;
- collaborer avec les différents acteurs impliqués dans l'introduction et la propagation non-intentionnelles d'espèces (filiales professionnelles, transports aériens et maritimes, agences de voyage, importateurs, etc.) ;
- échanger avec les pays transfrontaliers pour apporter une contribution à l'élaboration d'un plan d'action unique ou d'un ensemble de plans d'action coordonnés au niveau régional approprié ;
- s'inspirer des mesures de biosécurité et des dispositifs de sentinelles.

## **Compétences et qualités requises**

### **Diplômes - Formation - Expérience**

- Etudiant en Master 2 ou en Ecole d'ingénieurs (Bac +5) dans le domaine de l'écologie et de l'environnement
- Connaissances en écologie générale, et sur les espèces exotiques envahissantes si possible
- Connaissance des acteurs de la biodiversité

### **Autres**

- Maîtrise des outils informatiques et de gestion de données : bases de données et systèmes d'informations
- Analyses statistiques
- Anglais courant écrit (et éventuellement parlé)

### **Savoir-faire opérationnel**

- Capacité à mener des entretiens et à collecter des informations
- Capacité à analyser et à synthétiser les données

### **Savoir-être professionnel**

- Force de proposition et esprit d'initiative
- Rigueur et méthode, capacité d'organisation
- Aptitude à la rédaction écrite et à l'expression orale
- Goût pour le travail partenarial et sens de la communication
- Autonomie

## **Lieu et unité fonctionnelle**

Direction de l'appui aux politiques publiques (DAPP)  
Service de coordination technique des conservatoires botaniques nationaux (SCTCBN)  
Site de Vincennes (94300)

## **Déposer une candidature**

Les personnes intéressées devront adresser leurs candidatures (CV détaillé et lettre de motivation) à l'attention des maîtres de stage, de préférence par courriel à [stage@afbiodiversite.fr](mailto:stage@afbiodiversite.fr) ou par voie postale à l'adresse suivante :

Agence française pour la biodiversité  
Département ressources humaines  
Pôle emploi et des compétences  
Immeuble « Le Nadar » - Hall C - 5, square Félix Nadar - 94300 Vincennes

### **Pour toute question relative au stage :**

Arnaud ALBERT, Chargé de mission Espèces exotiques envahissantes  
[arnaud.albert@afbiodiversite.fr](mailto:arnaud.albert@afbiodiversite.fr)

Jérôme MILLET, Adjoint au Chef du service  
[jerome.millet@afbiodiversite.fr](mailto:jerome.millet@afbiodiversite.fr)

**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 31 décembre 2017.**